

ALFRED REBOUX
Propriétaire - Gérant

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois.	13.50
> Six mois.	26.50
> Un an.	50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr.

La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continu, jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX DE PARIS

8 DÉCEMBRE
(Service gouvernemental)

3 0/0.	66 55
4 1/2.	96 85
Emprunts (5 0/0).	104 10
	7 DÉCEMBRE
3 0/0.	66 50
4 1/2.	96 75
Emprunts (5 0/0).	104 10
(Service particulier du Journal de Roubaix.)	
Au moment où sommations sans pression n'avaient pas encore reçu les autres sous le jour	
Actions	3947 00
> Société générale	530 00
> Crédit foncier de France	000 00
> Chemins autrichiens	652 00
> Lyon	967 00
> Est	568 00
> Ouest	616 00
> Nord	1205 00
> Midi	725 00
> Suez	961 00
6 0/0 Péruvien	33 1/4
Actions Banque ottomane (ancienne)	470 00
> Banque ottomane (nouvelle)	000 00
Londres cour	25 14
Crédit Mobilier	200 00
Turc	25 45

DEPÊCHES COMMERCIALES

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

New-York, 8 décembre. Change sur Londres, 4.84; 1/2 change sur Paris, 517 1/2

Valeur de l'or, 114 1/8

Café good fair, (la livre) 19 3/4

Cafés good Cargoes, (la livre) 20 1/4

Dépêches de MM. Schlagdenhauf en Cie représentées à Roubaix par M. Bulteau-Dessaints.

Havre, 9 décembre.

Cotons : Ventes notées 700 b., réelles minimum 2,000 Marché très-féme.

Liverpool, 9 décembre.

Cotons : Ventes, 14,000 b. Marché fermé.

New-York, 9 décembre.

Cotons : 13 1/4.

Recettes de 5 jours 121,000 b.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.

Liverpool, 9 décembre.

Cotons : Ventes 15.000 b. Haussse partielle 1/16 disponibles, livrables.

Havre, 9 décembre.

Cotons : Ventes 13,000 b. Marché raides, livrables tendus.

New-York, 9 décembre.

Cotons : 13 1/4.

Recettes, 121,000 b.

ROUBAIX 9 DÉCEMBRE 1875

Bulletin du jour

Après deux épreuves déclarées douteuses, l'Assemblée a repoussé l'urgence du projet de loi sur la réforme judiciaire en Egypte, l'urgence réclamée par M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères. Elle a décidé qu'elle passerait à la seconde lecture du projet. M. le duc Decazes a prononcé un discours qui a occupé la plus grande partie de la séance. La commission qui, comme on sait, est hostile à la réforme proposée, a toutefois mandé l'ajournement du projet, ajournement qui n'a pas été prononcé. M. Lu-

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX
Propriétaire - Gérant

INSERTIONS:

Annonces: la ligne. 20 c.
Réclames: " 30 c.
Faits divers: " 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. Quaré, librairie, Grande-Place; à Paris, chez MM. Havas, Laffitte et C°, 8, place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

chen Brun a également parlé contre le projet.

Aujourd'hui le scrutin sénatorial s'ouvrira à une heure et sera clos à trois heures et demie.

On comprend qu'il n'est question que de l'élection des soixante-quinze sénateurs.

L'affaire paraît devoir se décliner en dehors de la politique de transaction qui a présidé à la conjonction des centres, entre les opposants de gauche et les conservateurs de droite. Tout porte à croire que dès lundi une quarantaine de noms sont assurés de sortir vainqueurs du premier scrutin; ce sont:

M. Audren de Kerdrel, le marquis d'Andelarre, Batbie, Benoist d'Azy, le baron de Broglie, Caillaux, le général Chabaud-Latour, le général Changarnier, le général de Cissey, M. Duguelet, Delos, le duc Decazes, Depèrey, l'amiral Dompierre d'Hornoy, M. Duval, Gravard, le baron de Geronière, le général de Larcy, le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, le général Mazure, le marquis de Praz, le marquis de Quinsonnas, l'amiral Sasset, de Ressiguer, Piou, de Sugny, Taihand, Tarteron, Venté, Mathieu Bodet, le duc d'Audiffret-Pasquier, Bodin, Clapier, de Ventavon, de Barante, le marquis de Juigné, de Lamberton, le marquis de Malleville, Marlet, Vacherot, Wolowski.

Nous pourrions, imitant quelques uns de nos confrères, pousser plus loin nos pronostics et donner une liste complète, mais nous préférions nous tenir à jour pour aujourd'hui et ne pas entrer dans le domaine de la fantaisie.

Il n'est pas témoïnaire d'affirmer dores et déjà la victoire des noms admis sur les listes des différents groupes conservateurs, puisque tous les calculs faits donnent aux droites réunies 322 voix certaines, tandis que l'union des gauches ne dispose que de 307 voix. On compte 50 voix flottantes qui, selon les noms sur lesquels elles se porteront, pourraient modifier quelques résultats.

D'après toutes les probabilités, 30 voix de ces 50 iront à droite et 20 à gauche. Donc on aurait en tout: 352 voix, ce qui fait de se restreindre, par voie d'élimination, à 75, et c'est là où toutes les difficultés rennent.

Il est confirmé de divers côtés, notamment par un des journaux du département de l'Aisne, que le mot d'ordre envoyé aux comités radicaux du province porte bien de donner aux élections le caractère le plus anti-catholique possible.

La presse suisse publie des détails fort curieux sur ce qu'a coûté au gouvernement Bernois, la campagne des vieux-catholiques. Ce gouvernement avait engagé, pour faire de la propagande, un prêtre français, M. Dem... et M. J. Wallon, l'ami bien connu de M. Emile Olivier. Maintenant on publie les comptes des sommes allouées à ces messieurs et rien que pour une couple de mois, la liberalité du gouvernement apparaît de la façon la plus inattendue: sous le titre de *travaux littéraires*, on allouait des sommes de 1000, 1500 fr., etc., et naturellement les contribuables Suisses se demandent à quoi cela a servi.

M. de Parieu a présenté à l'Académie des Sciences morales et politiques les réformes dans l'administration intérieure de Cuba, le Président se voit cependant obligé de constater que ses efforts ont avorté et que la situation à Cuba n'est nullement améliorée. Si la lutte n'est pas promptement terminée, M. Grant prévoit la nécessité d'une intervention ou d'une médiation de la part des autres puissances, et en premier lieu probablement, de la part de l'Amérique.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir la gravité de ces déclarations, qui, assurément, feront à Madrid l'effet d'un jet d'eau froide et ne contribueront pas à rassurer le trône déjà si chancelant de Don Alphonse XII.

Le Monde reçoit de Lemberg, une nouvelle de la plus haute importance qu'il croit devoir reproduire. Cependant, en raison de sa gravité et vu l'impossibilité où il est de constater l'exactitude de ces renseignements, ce journal parisien a décidé de ne pas les publier.

Le Journal officiel, après avoir reproduit la séance de l'illustre compagnie, ajoute, au sujet de cet incident, les lignes suivantes :

« Dans cet important travail, dont nous nous proposons de rendre compte, notre ancien ambassadeur à Constantinople ne s'occupe pas seulement du droit public, dans les relations des gouvernements actuels, mais il étudie surtout ses développements à travers l'histoire, ses progrès, ses défaillances, ses défaites et ses triomphes, et c'est là ce qui constitue l'intérêt exceptionnel du livre.

» La deuxième partie, uniquement consacrée aux grandes réformes accomplies dans le cours du XIX^e siècle: l'abolition de l'esclavage en Amérique, du servage en Russie, l'émancipation des catholiques en Angleterre, transformations de la paix et de la guerre, se termine par un chapitre de diplomatie contemporaine intitulé: « L'Europe et les traités. »

Il rappelle les déclarations faites au khédive au sujet de l'article 2.

Il faut remarquer que, si le khédive

ne tient pas l'engagement qu'il a pris,

si les codes ne sont pas appliqués, si en

un mot la réforme n'aboutit pas à de bons résultats, la convention offre la garantie de nouveau rentrer dans le statut quo ou de proposer des modifications.

M. le duc Decazes invite l'Assemblée à participer à une expérience qui a été faite par toute l'Europe.

La séance est suspendue pendant quelques instants.

Lorsqu'elle est reprise, M. le duc Decazes prend la parole et insiste sur la nécessité d'adopter le projet, nécessité résultant de l'adhésion officielle de toutes les puissances.

Il fait remarquer la situation qui se

rait faite à nos nationaux en Egypte, si

pour les faire entrer dans l'Herzégovine, mais ici on s'attend à passer tout simplement sous le long russe. L'Autriche laisse faire, et il y a même un parti qui demande le désarmement.

LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 8 décembre 1875.

Nos députés ne sont occupés que de l'élection des sénateurs et de leur déplacement prochain; il n'est donc plus possible de fixer leur attention pour aucun débat sérieux. Le duc Decazes profite de cette situation, car vous apprendrez probablement par le télégraphe que la majorité a ratifié le traité qui suspend, pour cinq ans, les garanties qui étaient accordées à nos nationaux en Egypte par nos anciennes capitulations. C'est là un acte déplorable pour les derniers jours de notre Assemblée nationale.

Les amis de M. Jules Simon s'étaient beaucoup trop vantés en annonçant que chez ce personnage, avait été arrêté une liste sénatoriale acceptée d'avance par les trois groupes de gauche. La vérité est que, pour faire droit à toutes les exigences, on a été forcé d'accepter en principe 118 noms. Aujourd'hui il s'agit de se restreindre, par voie d'élimination, à 75, et c'est là où toutes les difficultés rennent.

Il est confirmé de divers côtés, notamment par un des journaux du département de l'Aisne, que le mot d'ordre envoyé aux comités radicaux du province porte bien de donner aux élections le caractère le plus anti-catholique possible.

Le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, soutient le projet. Il fait l'historique des négociations qui ont eu lieu au sujet de cette réforme.

Le ministre s'attache à démontrer que la convention est nécessaire et n'offre aucun danger. Il dit qu'elle ne sacrifie pas les grandes traditions de la France en Orient et a pour but de consolider les conquêtes du christianisme en obtenant l'application des codes français en Orient.

Le ministre combat les attaques dirigées contre la convention, qui respecte et rétablit le principe: *Action sequitur forum dictum*, qui garantit le droit légal de passer en Orient, droit compromis par le protocole de 1868.

M. le duc Decazes ajoute que le projet de convention assure à ce sujet des garanties désirables à cette heure plus que jamais et obtient que la justice soit rendue en français.

Le ministre énumère ensuite les arguments qui prouvent que le projet, notamment ce qui concerne la nomination des magistrats par le ministre de la Justice.

Il rappelle les déclarations faites au khédive au sujet de l'article 2.

Il faut remarquer que, si le khédive

ne tient pas l'engagement qu'il a pris,

si les codes ne sont pas appliqués, si en

un mot la réforme n'aboutit pas à de bons résultats, la convention offre la garantie de nouveau rentrer dans le statut quo ou de proposer des modifications.

M. le duc Decazes invite l'Assemblée à participer à une expérience qui a été faite par toute l'Europe.

La séance est levée à 6 h. 5.

le projet n'était pas voté par l'Assemblée. Il dit que l'on doit, dans cette question, tenir compte des rapports pleins de confiance qui existent entre la France et le gouvernement égyptien.

Le ministre déclare que la France a toujours eu pour le Khédive et pour l'Egypte des sentiments affectueux, et demande que l'Assemblée les affirme.

M. le duc Decazes ajoute qu'il a confiance dans le khédive, qui répondra à sa confiance.

Il rappelle qu'il s'agit de se retirer du concert européen ou d'y rester, et ajoute qu'il ne faut pas décourager à la première épreuve la grande idée d'un tribunal international.

Le ministre fait remarquer que des négociations nouvelles seraient impossibles soit avec le khédive, soit avec les puissances, et termine en répétant que l'Assemblée a une garantie dans la clause qui rend à toute heure la liberté aux signataires de la convention.

M. Pascal Duprat combat le projet de loi.

L'Assemblée repousse ensuite par assise et levé les conclusions de la Commission tendant à l'ajournement.

Le ministre des affaires étrangères demande l'urgence, qui est combative par M. Lucien Bran.